

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM132/2025

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Enfouissement des réseaux BT et télécom
Chemin du Drut et chemin du Rat

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^e partie Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/67 relatif à la signalisation routière et modifiée successivement ;

VU la demande de la société RAMPA en date du 10 septembre 2025 ;

CONSIDERANT les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécom chemin du Rat et chemin du Drut ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est en agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : A compter du lundi 29 septembre 2025, pour une durée de 10 jours, la circulation sera interdite chemin du Rat (entre la route de Bordeaux et le chemin du Michon) et chemin du Drut (entre la route de Bordeaux et le virage du chemin du Drut, au niveau du n° 4).

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par le chemin du Michon et la route de Bordeaux (RD489) d'une part, et par la route de Brindas (RD30) et l'autre extrémité du chemin du Drut, d'autre part.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- le service environnement de la CCVL,
- le service voirie sud du Département,
- la société RAMPA.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 23 septembre 2025

Acte publié le

23 SEP. 2025

Bernard ROMIER, Maire

